

Avis public



ORDONNANCES

Avis est par les présentes donné que les ordonnances ci-après décrites ont été décrétées par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, lors de sa séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021.

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8^o)

- Ordonnance OCA21 17059 permettant l'installation d'un arrêt obligatoire sur l'avenue Ellendale en direction nord-est à l'intersection de la rue Mcshane.

RÈGLEMENT SUR LES PROMOTIONS COMMERCIALES (R.R.V.M., chapitre P-11 modifié par le RCA20 17341, article 17.4)

- Ordonnance OCA21 17060 décrétant une promotion commerciale sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, du 1^{er} janvier au 30 avril 2022.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8)

- Ordonnance OCA21 17062 permettant de vendre des marchandises, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, dans les cours avant et sur le domaine public lors des promotions commerciales demandées par l'association Les gens d'affaires de Notre-Dame-de-Grâce, du 1^{er} janvier au 30 avril 2022.
- Ordonnance OCA21 17063 permettant de vendre des marchandises, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, dans les cours avant et sur le domaine public lors des promotions commerciales demandées par la Société de développement commercial Côte-des-Neiges, du 1^{er} janvier au 30 avril 2022.

RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES (01-276, article 515)

- Ordonnance OCA21 17061 permettant l'installation d'enseignes temporaires sur le domaine public lors d'une promotion commerciale du 1^{er} janvier au 30 avril 2022.
- Ordonnance OCA21 17064 permettant l'installation d'enseignes temporaires sur le domaine public lors des promotions commerciales demandées par la Société de développement commercial Côte-des-Neiges, du 1^{er} janvier au 30 avril 2022.
- Ordonnance OCA21 17065 permettant l'installation d'enseignes temporaires sur le domaine public lors des promotions commerciales demandées par l'association Les gens d'affaires de Notre-Dame-de-Grâce, du 1^{er} janvier au 30 avril 2022.

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., c. B-3, article 20)

- Ordonnance OCA21 17066 permettant d'utiliser des appareils sonores diffusant à l'extérieur dans le cadre d'activités d'animation lors des promotions commerciales demandées par l'association Les gens d'affaires de Notre-Dame-de-Grâce, du 1^{er} janvier au 30 avril 2022.
- Ordonnance OCA21 17067 permettant d'utiliser des appareils sonores diffusant à l'extérieur dans le cadre d'activités d'animation lors des promotions commerciales demandées par la Société de développement commercial Côte-des-Neiges, du 1^{er} janvier au 30 avril 2022.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir, sans frais, une copie des ordonnances en communiquant avec la Division du greffe à l'adresse courriel : geneviève.reeves@montreal.ca. Cet avis est également disponible sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/cdn-ndg, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 15 décembre 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate